



CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA JARNE

LUNDI 1^{er} MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 1^{er} mars, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à dix-neuf heures à la salle Mélusine, sous la présidence de Monsieur Vincent COPPOLANI, Maire, d'après convocation faite le 25 février 2021.

Étaient présents : MM. Vincent COPPOLANI, Eric VILLETTE, Laurence DUBRUN, Jean-Louis TERRADE, Geneviève SAVIN-MOLLARD, Stéphanie COLOSIO, Stéphane GABUCCI, Christelle LECOMTE (à partir du point V), Didier MAURISSAU, Michèle ROY, Pascal DAHURON, Emilie BEGUE, Bernard MARCELE, Mathilde HAUTOT (en visioconférence), Isabelle BURGAUD, Amandine MICHOT (en visioconférence), Michael VIRGINIUS (en visioconférence)

Absents excusés ayant donné procuration : M. Sébastien GALLET à M. Pascal DAHURON, M. Eric VAN DEN STEENDAM à M. Vincent COPPOLANI, Mme Christelle LECOMTE à M. Stéphane GABUCCI (jusqu'au point IV inclus).

Monsieur Didier MAURISSAU a été désigné **secrétaire de séance**.

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à **19h10**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	19
Nombre de conseillers municipaux présents (jusqu'au point IV inclus)	16
Nombre de conseillers municipaux ayant donné procuration (jusqu'au point IV inclus)	3
Nombre de conseillers municipaux présents (à partir du point V)	17
Nombre de conseillers municipaux ayant donné procuration (à partir du point V)	2
Nombre de conseillers municipaux votants	19

- **APPROBATION DES PRECEDENTS PROCES-VERBAUX :**

Constatant qu'aucune remarque sur les procès-verbaux de la séance de Conseil municipal des 14 décembre 2020 et 25 janvier 2021, n'a été formulée, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur lesdits procès-verbaux.

Ceux-ci sont adoptés A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Ordre du jour adopté A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

0 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- ❖ **DECISION N° 01-21 – MARCHES PUBLICS** - Déplacement des services techniques - Avenant n°1 au marché passé avec la société Brunet et Sicot pour le lot n° 6 – Plomberie, sanitaires, ventilation - pour la pose d'un branchement d'eau de puisage, en plus-value d'un montant de 779 € H.T. (+ 22%)
- ❖ **DECISION N° 02-21 – MARCHES PUBLICS** - Déplacement des services techniques - Avenant n°1 au marché passé avec la société E.R.C. HARRANGER pour le lot n° 2 – Gros œuvre - pour la prise en compte des prestations supplémentaires éventuelles prévues dans le marché initial, en plus-value d'un montant de 26 777,29 € H.T.(+ 50%)
- ❖ **DECISION N° 03-21 – MARCHES PUBLICS** - Déplacement des services techniques - Avenant n°1 au marché passé avec la société TARDY pour le lot n° 7 – Clôture et aménagement extérieur – pour le remplacement de la fourniture et la pose d'un portail par des panneaux rigides de clôture, en moins-value d'un montant de 533,10 € H.T.(- 5%)
- ❖ **DECISION N° 04-21 – CULTURE** – Convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive entre le Conseil départemental de la Charente-Maritime et la commune de La Jarne dans le cadre de l'aménagement de la place de la Liberté (selon PA 17193 20 0003 délivré en date du 13 août 2020)

FINANCES COMMUNALES

I – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Vu les crédits ouverts au budget 2020, les résultats s'établissement comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES		
dépenses réalisées	1 489 491,11 €	522 491,03 €
résultat antérieur reporté		
RECETTES		
recettes réalisées	2 260 967,87 €	708 515,55 €
résultat antérieur reporté		- 135 714,36 €
RÉSULTATS DE CLOTURE 2019	771 476,76 €	50 310,16 €
<i>restes à réaliser</i>	0 €	113 202,07
RESULTATS DEFINITIFS	771 476,76 €	163 512,23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** (17 votants):
APPROUVE le Compte Administratif 2020 de la commune.

II – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

En application des dispositions de l'article L.1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la présentation du Compte de Gestion,

Vu le Budget Primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le Compte de Gestion 2020 du budget de la commune de La Jarne dressé par Monsieur le Trésorier Principal,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Principal a repris dans ses écritures les résultats 2019, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Constatant que les résultats du Compte de Gestion 2020 sont concordants avec les résultats du Compte Administratif 2020,

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier Principal n'appellent aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**:

- **DECLARE** que le Compte de Gestion 2020 de la commune dressé par Monsieur le Trésorier Principal, ayant exercé au cours de la gestion est concordant avec le Compte Administratif 2020 et n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III – AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2021 l'excédent de fonctionnement (compte 1068-recette d'investissement), soit 771 476,76 euros.

IV – CONTRIBUTIONS DIRECTES – TAUX COMMUNAUX 2021 (Rapporteur : Vincent COPPOLANI)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

VOTE les taux des trois taxes communales tels que décrits ci-dessous :

- ▶ Taxe d'habitation **13,61 %**
- ▶ Taxe foncière (bâti) **24,31 %**
- ▶ Taxe foncière (non bâti) **65,26 %**

V – BUDGET PRIMITIF 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

APPROUVE le Budget Primitif principal 2021 de la Commune de La Jarne, par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	1 771 469 €	2 003 845,27 €
RECETTES	1 771 469 €	2 003 845,27 €

VI – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

1. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu les propositions faites par la commission « Vie associative » réunie en date du 10 février 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations figurant dans l'état ci-dessous,

Associations communales	8 350,00 €
Associations sportives	4 000,00 €
Association GYM	700,00 €
Badminton Club Jarnais	800,00 €
Pique Fesse	750,00 €
Touch Rugby	750,00 €
SHA	1 000,00 €
Ass. culturelles ou conviviales	3 650,00 €
Comité des Fêtes	1 300,00 €
Trac en scène	900,00 €
AJPE	1 000,00 €
Plaisir du jeu jarnais	450,00 €
Autres associations	700,00 €
Anciens combattants	300,00 €
Société de chasse	400,00 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	8 350,00 €

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2021.

2. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES

Vu les propositions faites par la commission « Affaires scolaires » réunie le 2 février 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux écoles figurant dans l'état ci-dessous :

	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Projets	Fournitures scolaires
Ecole maternelle	68 enfants	14 € par enfant 952 €	42 € par enfant 2 856 €
Ecole élémentaire	118 enfants	8,40 € par enfant 991,20 €	35 € par enfant 4 130 €

- **DECIDE** de participer au financement de sorties à visée pédagogique détaillées ci-dessous :
 - d'une classe transplantée pour deux classes de l'école élémentaire pour un montant de 2 000 €,
 - de séances de piscine pour deux classes de l'école élémentaire pour un montant de 2 000 €,
 - d'une sortie pour les trois classes de l'école maternelle pour un montant de 300 €.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2021.

3. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 25 000 euros,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2021.

VII – LOCAUX COMMUNAUX SITUÉS 12 RUE DE L'ÉGLISE - REVISION ANNUELLE DU LOYER

S'agissant de baux professionnels, l'évolution annuelle des loyers est indexée sur l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires, en l'occurrence celui du 4^{ème} trimestre de chaque année pour les cabinets médicaux situés 12 rue de l'Eglise. L'ILAT du 4^{ème} trimestre n'étant pas paru, ce point est retiré de l'ordre du jour.

VIII – LOCAUX COMMUNAUX SITUÉS 100 RUE NATIONALE - REVISION ANNUELLE DU LOYER

Vu la délibération du 4 février 2010,

Vu la délibération du 29 mars 2016,

Considérant que l'indice de référence INSEE du 4^{ème} trimestre 2019 était de 130,26,

Considérant que l'indice de référence INSEE du 4^{ème} trimestre 2020 est de 130,52,

Vu le montant du loyer mensuel actuel de 277,22 euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

DECIDE de fixer le loyer mensuel à 277,77 euros à compter du 1^{er} février 2021.

IX – CONVENTION DE REMBOURSEMENT AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION ET D'EQUIPEMENT RURAL DE CHARENTE MARITIME POUR LES TRAVAUX DE REPRISE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC – RUE GABRIEL RONDEAU

Vu la convention de remboursement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la convention de financement des travaux de reprise sur le réseau de l'éclairage public pour 15 candélabres situés rue Gabriel Rondeau, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **DIT** que la part communale sera remboursée en cinq annuités 2 003,85 euros, sans intérêt ni frais, la première annuité intervenant le 1^{er} novembre 2021, la dernière le 1^{er} novembre 2025,
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

X – PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES SUR LE DOMAINE PRIVE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **DECIDE** de prendre en charge la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers, sur le domaine privé, dans la limite d'un montant de 1 600 euros pour l'année 2021,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021.

ENFANCE - JEUNESSE

XI - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE LA ROCHELLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF P[ART]COURS POUR L'ANNEE 2020-2021

Considérant la volonté de la commune de La Jarne de soutenir une politique artistique et culturelle pour tout public,

Vu le projet de convention de partenariat,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la ville de La Rochelle dans le cadre du dispositif P[art]cours, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2021.

XII - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2021-2022 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA CHARENTE MARITIME POUR LA PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE de L'ACCUEIL DE LOISIRS « ADOLESCENTS »

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement 2021-2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente Maritime pour la prestation de service ordinaire de l'accueil de loisirs « Adolescents », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

XIII - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2021-2022 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA CHARENTE MARITIME POUR LA PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE de L'ACCUEIL DE LOISIRS « PERISCOLAIRE »

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement 2021-2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente Maritime pour la prestation de service ordinaire de l'accueil de loisirs « Périscolaire », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

XIV - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2021-2022 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA CHARENTE MARITIME POUR LA PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE de L'ACCUEIL DE LOISIRS « EXTRASCOLAIRE »

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement 2021-2022 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente Maritime pour la prestation de service ordinaire de l'accueil de loisirs « Extrascolaire », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

XV - SECURISATION DE LA CIRCULATION ROUTIERE DU SECTEUR DES BONNELLES

Constatant la dangerosité routière pour les riverains de la rue des Bonnelles,

Vu le classement des parcelles cadastrées ZI 105, ZI 294, ZI 297, ZI 298 en zone UD3 au Plan Local d'Urbanisme intercommunal en vigueur, donc urbanisables,

Considérant l'accroissement de la circulation dans ce quartier induit par l'urbanisation future potentielle de ces parcelles,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **CONFIRME** sa volonté de mener une politique préventive de sécurisation de ses voiries,
- **EMET** un avis favorable à la maîtrise foncière des parcelles cadastrées ZI 105, ZI 294, ZI 297, ZI 298 en vue d'y réaliser une voie traversante.

INTERCOMMUNALITE

XVI – PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi relative à l'Engagement dans la vie locale et à la Proximité de l'action publique du 19 décembre 2019,

Vu l'article L 5211-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 15 octobre 2020 portant sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

Vu le projet de pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

- **EMET** un avis favorable à l'adoption du pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- **APPROUVE** les termes du projet de pacte de gouvernance de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

XVII ET XVIII -

RAPPORTS D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLE AQUITAINE

Compte tenu de l'enquête menée par la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine portant sur « la territorialisation de la politique du logement » concernant les exercices 2014 et suivants et sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle concernant les exercices 2014 et suivants,

Vu les articles L. 243-6 et L. 243-8 II du code des juridictions financières,

Vu les délibérations du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2020,

Vu les rapports d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine transmis par mail en date du 19 janvier 2021,

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** :

PREND ACTE des rapports d'observations définitives dans le cadre de l'enquête de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine portant sur « la territorialisation de la politique du logement » concernant les exercices 2014 et suivants, et sur la gestion de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle concernant les exercices 2014 et suivants.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe que le dossier portant sur les **lignes directrices de gestion a reçu un avis favorable** de la part du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime.
- Monsieur le Maire rapporte que la **nouvelle directrice de l'Espace Jeunes et animatrice** prendra ses fonctions mardi 2 mars prochain.
- Monsieur le Maire informe de la décision de **Monsieur Le Guilly de résilier le bail de location** pour le logement situé à l'étage du bâtiment 100 rue Nationale à compter du 1^{er} mai 2021.
- Monsieur le Maire informe de la décision de **Weight Watcher de résilier le contrat de location** de la salle Mélusine depuis le 1^{er} février 2021.
- **Consultation publique sur la gestion de l'eau du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021** : une mise à disposition du public de documents afin de recueillir ses observations sera ouverte en application des articles L212-2, L566-11 et R566-12 du code de l'environnement. Elle porte sur les projets de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et leurs programmes de mesures associés, et sur les projets de plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) pour la période 2022-2027.

La séance est levée à **21 heures 55**.

A La Jarne, le 1^{er} mars 2021,

Le Maire,

 Vincent COPPOLANI



Les délibérations du Conseil municipal du 1^{er} mars 2021 sont disponibles pour une consultation à la mairie.